



Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, votons ! 



Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du lundi 21 janvier 2019

Le bulletin d'adhésion 2018-2019 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Actus

CARTE SCOLAIRE : URGENT ! Faites remonter vos effectifs au SNUipp-FSU 66 !

Prévision : 49 postes pour l'académie ! La dotation pour les P.O. sera officiellement connue ce soir, après le CTA au Rectorat !!!

Si les prévisions des documents de travail étaient confirmées, la carte scolaire s'annonce très difficile pour notre département !

Le CTSD (ouvertures/fermetures) devrait se tenir aux alentours du 13 février. **Il y a donc urgence à nous faire remonter vos effectifs et vos argumentaires afin que les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 puissent anticiper et défendre toutes les situations.**

Pour la carte scolaire, feriez-vous confiance à un syndicat qui n'est pas capable de créer sa propre fiche de contrôle ? En effet, de nombreuses similitudes apparaissent entre une fiche de contrôle à télécharger sur un Drive et la nôtre ! Avec un petit clic sur les propriétés du document, on s'aperçoit que le concepteur est ... le SNUipp-FSU 66 ! *Pour le test, dépêchez-vous, car il se pourrait qu'ils sachent modifier les propriétés ...*

Pour faire remonter vos effectifs c'est ICI

EVALUATIONS CP : Le SNUipp-FSU appelle à ne pas faire passer les évaluations

Sourd aux remarques et aux propositions des enseignants, le ministère poursuit avec une nouvelle phase d'évaluation dans les classes de CP à compter du 21 janvier, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution. La première vague imposée aux classes de CP et de CE1 avait suscité une levée de boucliers des enseignants mais aussi d'une large partie du monde de la recherche en éducation.

Le SNUipp-FSU et d'autres syndicats ont demandé au ministre **l'abandon du dispositif.**

L'absence de réponse positive nous oblige à réagir !

Le SNUipp-FSU appelle les équipes à s'emparer de la question et à décider de ne pas faire passer ces évaluations.

Nous mettons une motion de conseil des maîtres à disposition des équipes.

Prenez le temps d'en parler en équipe ; c'est toujours mieux de partager l'analyse de la situation, et faire en sorte que la décision de non passation soit prise le plus collectivement possible.

Vous pouvez adopter cette motion en la modifiant autant que nécessaire selon votre analyse.

Ne l'envoyez pas, pour l'instant à votre IEN : adressez-la à la section départementale du SNUipp-FSU, nous la transmettrons à la DSDEN qu'après la date limite de saisie des évaluations.

Nous serons attentifs et accompagnerons tous les collègues qui pourraient subir des pressions de la part de l'administration !

[Téléchargez ici la motion de conseil des maîtres](#)

[Voir la vidéo du SNUipp-FSU ici](#)



**URGENT : la mobilisation s'organise !
DE PROVOCATIONS EN PROVOCATIONS !**

Le président Macron ne répond pas aux gilets jaunes et oublie les fonctionnaires !!

Leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser :

- Gel des salaires depuis 2010
- Hausse de la CSG
- Jour de carence

Dans la fonction publique aussi la colère est grande.

Alors que la France est un pays riche dont le PIB augmente chaque année, la pauvreté et la précarité se développent pendant que le nombre de millionnaires et de milliardaires ne cessent de croître !

Agents titulaires et contractuels, retraités de la Fonction Publique... nous exigeons une meilleure répartition des richesses : le retour de l'ISF, la lutte contre les paradis fiscaux, une politique fiscale plus juste... qui permettrait de :

- Renforcer les services publics sur tous les territoires
- Améliorer les conditions de travail des agents et usagers
- Titulariser les personnels précaires
- Augmenter les salaires et les pensions
- Dégeler le point d'indice des fonctionnaires.

Deux AG se sont tenues jeudi 10 et 17 janvier où plus de. Il a été décidé de tracter autour de la place de la Victoire afin de sensibiliser la population et de rejoindre la manifestation des gilets jaunes à 11h : nous étions présents ! **Il faut amplifier nos actions...**

Une nouvelle AG jeudi 24 janvier à 17h30 au lycée Maillol à confirmer.

i *Infos administratives*

N'oubliez pas de consulter les circulaires de l'administration sur notre site Internet, rubrique mise à jour à chaque nouveauté.

Demande de congé formation

La circulaire du DASEN est parue. Date limite de demande : 13 février. Tous les docs en téléchargement [sur notre site Internet](#).

Détachement

Le B.O du 6 décembre 2018 dernier donne les informations sur les demandes de détachement, vous en trouverez un résumé [dans cet article](#).

Attention, le dossier complet est à faire parvenir à la DRHE 1er degré, sous couvert de votre IEN,

pour le 1er février 2019 au plus tard.

Liste d'aptitude

Le B.O du 3 janvier 2019 précise les modalités d'inscription sur les listes d'aptitude pour l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive ; nous publierons dans quelques jours un résumé et un tableau comparatif de ces deux types de demandes. Lire la suite [ICI](#)

Partir enseigner en Andorre

Publié le 28 décembre 2018 / L'article contient 0 Documents joints

Le B.O n°47 du 20 décembre 2018 décrit les modalités pour aller enseigner dans les établissements français en Andorre pour la rentrée 2019. La suite [ICI](#)

Demande de temps partiel

En téléchargement, tous les documents sur les demandes de temps partiels. [ICI](#)

Attention, comme chaque année, l'administration donne une date limite au 31 janvier 2019 "pour des raisons de gestion". La date limite officielle et nationale est le 31 mars 2019.

SIGNALE :

Suite aux nombreuses interventions du SNUipp-FSU et conformément aux textes, une nouveauté vient d'être introduite : la quotité de 80 % pourra être demandée sur autorisation (entrée en vigueur au 01/09/19). Les collègues qui ont déjà transmis leur demande et qui souhaitent modifier leur quotité devront retourner le nouvel imprimé (annexe 1bis) avec la mention "ANNULE ET REMPLACE".

Pensez à cocher la case « demande conditionnelle de travail à temps partiel » ... Si vous changez d'avis suite au mouvement, etc...

Demande de disponibilité

La date limite officielle de demande de réintégration ou de renouvellement est le 31 mai 2019.

Pour plus d'infos : [ICI](#)

Mouvement au titre du handicap :

Consulter la circulaire concernant les demandes de mutations au titre du handicap (mouvement départemental 2019 1er degré). Les collègues concernés devront transmettre au médecin de prévention (Dr De Jong - DSDEN des PO) avant le 08 février 2019 tous les documents.



Calendrier



RIS deuxième période

2 possibilités pour les RIS :

2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves

Ou 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

ATTENTION !

L'application dématérialisée Arena ne prend pas encore en compte cette déclaration (qui est une information donnée à l'IEN et non une demande d'autorisation). Par conséquent :

Envoyer un mail à son IEN l'informant de votre participation aux RIS. :

1 semaine avant pour une RIS devant élèves

48 heures avant pour une RIS sur animation pédagogique

Modèle de lettre à l'IEN et aux parents [ICI](#)

- Mardi 12 février : 14h au siège du SNUipp-FSU 66
- Vendredi 15 février : 14h à l'école élem Pons à Rivesaltes
- Lundi 18 février : 14h à l'école élem au Boulou
- Mercredi 20 février : 9h à la Cabanasse
- Jeudi 21 février : 14h école élem J.Ferry à Thuir
- Mercredi 13 mars : 9h école élem L.Massé à Cabestany
9h école élem J.Clerc à Prades



Stages

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser sans modération ! La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !

- « Entrants dans le métier : de PES à T3 »

* **Le Mardi 19 mars 2019** (demande à faire avant le 19 février, délai de rigueur)

* Lieu : Perpignan, siège du Snuipp-FSU66, 18 rue Condorcet

* Comment s'inscrire ? auprès du SNUipp-FSU 66 : snu66@snuipp.fr, objet : stage entrants dans le métier.

Auprès de l'administration : pas à pas [ICI](#)

- « Retraites, retraités, retraitables ! »

* **Le 09 avril 2019** (demande à faire avant le 9 mars, délai de rigueur)

* Lieu : Perpignan, siège du Snuipp-FSU66, 18 rue Condorcet

* Comment s'inscrire ? auprès du SNUipp-FSU 66 : snu66@snuipp.fr, objet : stage entrants dans le métier.

Auprès de l'administration : pas à pas [ICI](#)

"Débuts de carrière : Prendre la main sur son métier."

Être acteur, ne pas subir, se former et s'informer...

Santé et Sécurité au Travail : présentation du CHSCT : une instance trop méconnue.

Dans sa classe, dans son école : échange de pratiques et d'expériences. Une focale : la gestion de la classe.

PPCR : qu'és això ? les nouveaux déroulements de carrières. (Promotions, rendez-vous de carrière, traitements, ...)

Instances paritaires et rôles du syndicat : le calendrier d'une année scolaire / ou / les relations hiérarchiques dans l'Education Nationale : PE-PE ; PE-Administration ; PE-IEN

Les principes du mouvement départemental et le mouvement 2019

Présentation générale du SNUipp-FSU 66 (fonctionnement, actions, historique, rôles, ...)

Et répondre à toutes vos questions est notre principale préoccupation.



Les nouveautés sur notre site : [ICI](#)